



Art. 1 – Organisation

- A. Ce Championnat est un championnat individuel.
Il est organisé en 3 phases :
 - ✓ Une première phase par département avant le 28 janvier 2018
 - ✓ Une deuxième phase par District ou Région le 18 mars 2018
 - ✓ Une finale nationale le 06 mai 2018.
- B. La participation au Championnat Départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat District/Régional.
- C. La participation au Championnat District/Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.
- D. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Les Participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, de la catégorie vétérans, licencié(e)s FFBSQ et de nationalité française.
- B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer aux phases départementale et district/régionale sans pouvoir prétendre à une qualification nationale.
- C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 e la circulaire tournoi de la saison 2017/2018. Durant les 3 phases de la compétition, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique.

Art. 3 - Phase Départementale

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la 1ère série. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les quotas de qualification pour la phase district/régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% et un maximum de 85% des participants par catégorie.
- D. Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis. Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de son district.
- E. Engagement à la compétition : 16,50 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,20 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

Art. 4 – Phase District/Régionale

- A. Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la 1ère série. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion District/Régional est décerné dans chaque catégorie.



- C. Les champion(ne)s de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,20 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 5 - Championnat de France

- A. Lieu : **Reims Tinquieux/Reims Thillois (ou Châlons-en-Champagne) (à confirmer)**
- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.
- C. Déroulement :
 - ✓ Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
 - ✓ Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour 12 joueuses et 20 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications sont conservés.
 - ✓ Finale : sur 4 lignes pour 6 joueuses et 10 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.
- D. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.
- E. Forfaits, Repêchage, Modifications :
 - ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au 15 avril 2018. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui compose la région du lieu de la finale nationale.
 - ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC

Dans chaque catégorie, 3 engagements au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2019, seront pris en charge par le CNB.

L'attribution de ces engagements sera effectuée dans l'ordre du classement général sur 16 parties. Les participant(e)s n'ayant pas joué(e)s 16 parties ne pourront pas y prétendre. Les engagements non distribués seront conservés par le CNB.

Art. 7 – Divers

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.